



FAUT-IL

## REGIONALISER LES UNIVERSITES ?

■ Le dixième anniversaire de la première loi de décentralisation, celle du 2 mars 1982, a été amplement fêté avant l'heure. Ceux qui soufflent aujourd'hui les bougies n'étaient pas toujours les plus pressés, naguère, pour voter cette loi, ni d'ailleurs celles qui l'ont suivie. Mais qu'importe ! Chacun mesure, avec le recul, le chemin parcouru, et c'est là l'essentiel.

En dix ans, beaucoup a été fait. Il y a, certes, des insuffisances. Mais il faut juger ces dix années à l'aune des deux siècles de jacobinisme qui ont précédé.

Le gouvernement défend actuellement devant le Parlement plusieurs projets de loi qui permettront d'accomplir de nouvelles étapes dans le sens de la décentralisation.

Ainsi en est-il du texte sur l'administration territoriale de la République qui prévoit les ententes inter-régionales nécessaires à l'heure de l'Europe, ainsi que de nouvelles formes d'intercommunalité (communautés de villes et communautés de communes) plus fortes que celles qui existent aujourd'hui, directement centrées sur le développement économique et l'aménagement de l'espace.

■ A l'occasion de la discussion de ce projet de loi, la question a été posée, aussi bien à l'Assemblée Nationale qu'au Sénat, de la « régionalisation » de la politique universitaire. Certains présidents de région – comme Charles Millon – ont clairement pris position en ce sens. Je voudrais exposer ici pourquoi je ne partage pas cette manière de poser la question.

La première raison tient à ce qu'est l'université. Comme son nom l'indique, l'université a, par nature, un rapport avec l'universalité du savoir. Les partenaires habituels des enseignants – chercheurs de nos universités sont les enseignants – chercheurs de toutes les universités du monde. Je ne pense donc pas qu'il faille traiter la question en se plaçant d'abord d'un point de vue local, ce qui ne signifie pas, bien entendu, que les préoccupations locales ne soient pas pertinentes en la matière, dès lors qu'elles sont intégrées dans une démarche d'ensemble.

Il faut assurément que la politique universitaire prenne en compte le niveau national, et même le niveau européen.

D'abord parce qu'un aménagement du territoire harmonieux et équilibré est nécessaire en matière universitaire comme dans les autres domaines. Il y a des régions riches ; d'autres le sont moins. Il faut pourtant que tous les bacheliers se voient proposer dans chacune de nos régions et dans toutes les disciplines des parcours diversifiés allant au moins jusqu'à la fin du second cycle.

Pour ce qui est des troisièmes cycles et des laboratoires de recherche, la spécialisation entre les universités est inévitable, et d'ailleurs indispensable. Mais il revient à l'Etat de favoriser une bonne répartition, à l'intérieur du territoire national, de la recherche universitaire de haut niveau.

■ Ne voir la question que du point de vue régional, ce serait se priver des moyens d'une politique d'aménagement du territoire en matière universitaire.

Celle-ci me paraît également nécessaire pour parer à certains excès auxquels peut conduire un localisme exacerbé. Autant les antennes universitaires sont une nécessité, dès lors qu'elles sont effectivement partie intégrante d'une université, autant il faut éviter, et c'est le rôle de l'Etat, un émiettement de l'université, une balkanisation inefficace, en bref, un saupoudrage démagogique qui serait contraire à la pluridisciplinarité qui doit aujourd'hui caractériser les études universitaires. Se priver d'une politique nationale, ce serait se priver d'un instrument de régulation en ce domaine.

Il revient enfin à l'Etat de veiller à ce que, dans toutes les disciplines, la recherche universitaire se développe, même si, par définition, ses effets ne sont pas prévisibles. A cet égard, il n'est pas sûr que la somme des décisions prises par des instances locales produirait le paysage universitaire optimal, même si on développe parallèlement la concurrence entre universités. Il n'est pas sûr, en effet, que le jeu de la concurrence suffise, à lui seul, à favoriser le développement d'enseignements et de recherche de haut niveau, dans l'ensemble du champ du savoir.

Il me paraît donc clair qu'une politique nationale est légitime en la matière.

■ J'ajouterai qu'à force de faire de la question universitaire un enjeu entre les différents niveaux de collectivités locales, ou entre les collectivités locales et l'Etat, on finit par oublier dans le débat le rôle qui revient à la communauté universitaire elle-même. Celle-ci ne saurait être dépendante ni de l'Etat, ni des collectivités locales. Je ne pense pas que les universitaires souhaitent échanger une tutelle de l'Etat contre la tutelle du président de telle ou telle collectivité locale. Leur indépendance – et l'autonomie des universités – sont structurellement, et historiquement, liées à l'indépendance nécessaire à l'élaboration des savoirs, au mouvement de la pensée et de la science.

Est-ce à dire, inversement, que les universitaires doivent vivre en vase clos ? Est-ce à dire que l'Etat ou les collectivités ne doivent pas avoir droit à la parole en matière de création de filières, d'enseignements, de facultés, d'écoles, d'instituts ? Certes non. Mais chacun voit bien que la question essentielle est celle des limites. Les prérogatives des universitaires sont certaines. L'Etat et les collectivités sont fondés à faire valoir les leurs, dans l'ordre qui est le leur. Et une première conclusion s'impose : aucune des instances que nous venons d'évoquer n'est fondée à absolutiser son pouvoir en matière universitaire. La solution se trouve probablement dans une bonne articulation entre plusieurs niveaux de responsabilité.





■ Mais, avant d'en venir là, je voudrais répondre à un ultime argument. Certains pensent que la politique universitaire devrait revenir aux régions, au motif que l'Etat n'aurait plus les moyens de l'assumer. En bref, le transfert de compétences serait la conséquence du prétendu «transfert de charges».

Le raisonnement aurait quelque crédibilité si le gouvernement se défaussait de ses responsabilités en la matière sur le dos des collectivités locales.

Or, tel n'est pas le cas : jamais, aucun gouvernement français n'a fait pour les universités l'effort financier considérable qui est accompli depuis trois ans par les gouvernements de Michel Rocard et d'Edith Cresson.

Mais, jamais, non plus, il n'a fallu répondre à un tel défi. C'est pour le gagner que Lionel Jospin sollicite l'effort de tous. Et c'est parce qu'ils en ont compris l'importance que tant de villes, de départements et de régions ont accepté de participer au financement du plan «Universités 2000».

Les régions, les départements et les communes sont-ils, pour autant, comme l'ont dit certains élus, placés dans une situation où leur rôle se limiterait «à payer et à se taire» ?

Je ne le crois nullement. D'abord parce que, connaissant beaucoup de maires et de présidents de conseils régionaux et généraux, je sais qu'ils n'auraient jamais accepté qu'il en fût ainsi lors de la préparation du plan «Universités 2000».

■ Que s'est-il passé en réalité ? Dans chaque région se sont retrouvés, autour de la table de discussion, le préfet, le recteur, les présidents d'universités, le président du conseil régional, les présidents des conseils généraux et les maires des villes concernées.

De telles rencontres se sont révélées le plus souvent productives. Elles ont permis que l'on prenne en compte à la fois les objectifs propres aux universitaires et ceux poursuivis par les responsables politiques. Elles ont permis, au sein de ces derniers, la confrontation, et le plus souvent la synthèse, entre les objectifs nationaux et les préoccupations régionales ou locales.

Le partenariat n'est d'ailleurs pas limité au seul moment de la décision. Il se traduira de plus en plus en termes opérationnels, puisque la loi permet désormais aux collectivités locales d'exercer la maîtrise d'ouvrage lors de la construction de bâtiments universitaires. Au total, cette démarche procède d'une double tension, et vise à

créer un double équilibre entre, d'une part, la sphère du pouvoir universitaire et celle du pouvoir politique et, d'autre part, le rôle de l'Etat et celui des collectivités locales.

Elle constitue la bonne réponse aux velléités de gestion localiste de l'université, tout en évitant le retour en arrière que serait une politique universitaire définie exclusivement par l'Etat, et qui méconnaîtrait le poids de la décentralisation.

■ En réalité, contrairement à ce qu'affirment les adeptes du pouvoir régional en la matière, il n'est pas de solution crédible à la double tension entre pouvoirs évoquée ci-dessus qui passerait par l'élimination de l'un ou de l'autre des partenaires en présence.

Cela tient à la nature même de l'université qui, sauf à se nier en tant que telle, se doit d'être un lieu d'autonomie intellectuelle tout en participant de politiques universitaires, nationale ou européenne, qui ont leur légitimité – et qui se doit également de tenir toute sa place dans le contexte régional où elle se situe.

La solution passe par le contrat, contrat librement consenti entre des partenaires qui se respectent. C'était la philosophie des contrats de plan. C'est la philosophie du plan «Universités 2000». Les contrats de plan constituent probablement la forme la plus élaborée de la planification que l'on ait mise en œuvre dans notre pays.

Les plans nationaux n'ont pas manqué dans notre pays. Leur effet sur les décisions réellement prises dans tous les domaines est resté limité.

A l'inverse, les contrats de plan sont relativement bien appliqués, pour une raison simple : en signant de tels contrats, les partenaires s'engagent sur une liste précise de réalisations ; ils savent que le non-respect d'un engagement sera aussitôt critiqué par le ou les co-contractants, et que cela aura un coût politique.

Le contrat constitue le meilleur moyen de rassembler les partenaires autour d'objectifs précis et chiffrés.

L'avenir de la politique universitaire ne passe pas par l'élimination de l'un des partenaires en présence. Il passe par la généralisation de la démarche contractuelle.

■ Jean-Pierre Sueur

*Secrétaire d'Etat auprès  
du ministre de l'Intérieur,  
chargé des collectivités locales,  
maire d'Orléans*